



AVEC FLYFM
Du 31 mai au 06 juin 2021



40h de direct // Interviews // Portes ouvertes // ...

Suivez-nous sur    
www.flyfm.fr // [@flyfm.fr](https://twitter.com/flyfm) // [#FeteDeLaRadio](https://www.instagram.com/flyfm)

REGLEMENT JEU CONCOURS

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR

FlyFM, la Radio des Sorgues & du Comtat dont le siège social est situé au 44 rue Claude Chauvet est l'organisateur du jeu concours « La Roulette des Radios Libres »

Cette opération est parrainée par www.muse-europe.com

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION AU JEU

2.1. Le jeu-concours est gratuit sans obligation d'achat. Il est ouvert aux auditeurs de FlyFM âgés d'au moins 13 ans, résidents en Vaucluse, et quelle que soit sa nationalité. Sont exclus les personnes ayant directement ou indirectement participé à l'élaboration du jeu-concours, les membres de l'association et leur famille proche (parents, frères & sœur, enfants).

2.2. La participation au jeu-concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve, des termes et conditions du présent règlement disponible en téléchargement sur le site internet de la radio : www.flyfm.fr

2.3. Le jeu-concours est limité à une seule participation par personne (par exemple même nom, même prénom et même adresse). La participation au jeu-concours est strictement personnelle et nominative. Il ne sera attribué qu'un seul lot par personne désignée gagnante.

2.4. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent Règlement entraînera la nullité de la participation du Participant.

2.5. Le jeu-concours est soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours

ARTICLE 3 – PRINCIPE DU JEU

Le jeu consiste à répondre à une question posée à l'antenne de la radio. Le participant appelle la radio. Il doit communiquer la bonne réponse. La bonne réponse donnera accès au lancement de la « Roulette des Radios Libres » qui se compose des lots à gagner. Le tirage au sort est effectué au hasard. Si la réponse est inexacte, le participant peut rejouer à la prochaine question qui sera posée.

ARTICLE 4 – DOTATIONS

Les dotations des tirages au sort sont les suivantes : 4 postes radio FM, 3 enceintes Bluetooth, des vinyles, des CD, 1 coffret de bières artisanales (attention l'abus d'alcool est dangereux pour la santé).

ARTICLE 5 – REMISES DES DOTATIONS



Les gagnants viennent à la radio pour retirer le cadeau gagné. Ils devront s'acquitter d'une photo prise dans les studios avec l'affiche du partenaire « Muse ».

Les lots qui n'auront pas été récupérés le jour du retrait convenu avec le gagnant, le cadeau est perdu. Le gagnant ne pourra prétendre à aucune indemnité, dotation ou compensation que ce soit.

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration entraîne l'élimination immédiate du participant et l'acquisition du lot par l'organisateur.

ARTICLE 6 – UTILISATION DES DONNEES PERSONNELLES

Conformément à la loi Informatique Et Libertés du 6 janvier 1978, les participants au jeu-concours bénéficient auprès de l'Organisateur, d'un droit d'accès, de rectification (c'est-à-dire de complément, de mise à jour et de verrouillage) et de retrait de leurs données personnelles. Les informations personnelles des participants sont collectées par l'Organisateur uniquement à des fins de suivi du jeu-concours, et sont indispensables pour participer à celle-ci.

ARTICLE 7 – RESPONSABILITE

L'organisateur ne peut être tenu responsable du dysfonctionnement de la roulette, de l'occupation du standard, ou de toute panne qui pourrait se dérouler au cours des 40h00 de Directs & de music impactant ainsi le bon déroulement du jeu-concours.

ARTICLE 8 – ACCESSIBILITE DU REGLEMENT

Le règlement est accessible sur le site internet www.flyfm.fr

ARTICLE 9 – LOI APPLICABLE

Les participants admettent sans réserve que le simple fait de participer à ce jeu-concours les soumet à la loi française. Toute contestation doit être adressée à l'adresse à LA RADIO FLYFM.FR